

SIVU SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU
13 DECEMBRE 2006 – 20h30 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)

Le Président, Michel MAYA, accueil et remercie les participants à cette session. Il précise, que l'objectif principal de cette réunion est de voter le budget 2007 ainsi que de faire le point sur les dossiers en cours. Il précise que participent à cette réunion, en tant qu'invités, des élus du Brionnais qui sont en réflexion pour la constitution d'un syndicat chargé du suivi du SPANC sur une partie du territoire de 4 cantons (La Clayette, Chauffailles, Semur-en-Brionnais, et Marcigny). Il souhaite que le cas échéant, une collaboration active soit mise en place entre les deux collectivités. Il donnera la parole au représentant de ces élus à la fin de la séance.

D'autre part, il informe de la présence d'élus de la commune de BUSSIERES qui souhaiteraient intégrer à terme le SIVU SPANC du CLUNISOIS.

En préambule à ce Conseil, M. MAYA rappelle l'historique du SPANC du CLUNISOIS et fait le point sur les missions du SPANC qui devront être réalisées en priorités dès 2007 (voir fiche technique jointe) :

- Mise en place du service effectif le 02 janvier 2007 par le recrutement d'une technicienne : le Bureau a reçu Melle Vanessa PILLON, ancienne technicienne du SATAA, qui a postulé pour le poste du technicien du SPANC. A la suite de cet entretien, le Bureau a donné un avis positif pour ce recrutement.
- Création du règlement du service.
- Développement de la communication aux usagers sur cette création et organisation avec les communes d'une méthodologie pour le contrôle des nouveaux équipements.
- Dans un second temps une méthodologie pour le contrôle des installations existantes sera mise en place.

M. MAYA précise que les communes dès début janvier doivent envoyer au SPANC leurs études d'assainissement et tous les documents regroupant des informations intéressantes pour la bonne exécution du service.

- 1) adoption du dernier procès verbal :

Le procès verbal du Comité syndical du 13 octobre 2006 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil syndical.

- 2): achats 2007 :

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prévoir l'achat des matériels nécessaires au bon fonctionnement du service :

a) achat d'un véhicule :

Après consultation entre l'UGAP (groupement d'achat) pour une Renault CLIO, Peugeot pour une 206 et Citroën pour une C2, toutes des versions « société » les résultats sont les suivants :

- UGAP : 10 060,06 T.T.C. sans carte grise ; livraison sous 3 mois maximum ;
- PEUGEOT : 12 810 T.T.C. avec carte grise ; livraison sous 2 mois maximum ;
- CITROEN : 12 000 T.T.C. avec carte grise et 2 pneus neiges ; véhicule en stock.

Le Bureau propose de retenir l'offre de CITROEN qui est la mieux disante.

Le Président précise que le Bureau a décidé d'autoriser la technicienne du SPANC à utiliser le véhicule de service pour rentrer à son domicile selon la procédure de l'autorisation de remisage pour l'utilisation d'un véhicule de service.

M. BART s'interroge sur les problèmes de responsabilités vis-à-vis de l'assurance pour cette utilisation.

M.MAYA répond que justement la procédure de remisage prévoit cela et que le contrat d'assurance sera adapté.

b) achat de matériel informatique :

M. MAYA indique qu'il est intéressant de disposer d'un matériel portable. Budgétairement la somme de 2 000 € est réservée pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante. Il est proposé de

lancer une consultation afin d'obtenir la meilleure offre pour ces matériels. Une attention particulière doit être portée sur l'ordinateur qui doit pouvoir supporter, à terme les fichiers de type cartographie.

c) achat d'un logiciel spécifique de gestion des installations :

Il est proposé de rencontrer différentes sociétés pouvant fournir ce type de matériel.

Le Bureau décidant d'opter pour le système de la facturation directe par le SPANC, il propose que le logiciel choisi puisse, outre un module de suivi technique, avoir un module adapté de suivi des facturations. Concernant le suivi du budget et des salaires, Le Président propose de s'appuyer sur le système actuellement utilisé par Mme ROUSSEAU, et donc de demander à la société MAGNUS d'ouvrir un compte pour le SIVU SPANC du CLUNISOIS.

d) achat de mobilier de bureau :

La somme de 2000 € est réservée pour ce poste.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité des propositions et autorise le Président à signer les documents correspondants.

- 2): budget 2007 :

Le Président présente la proposition budgétaire 2007 (voir document joint)

Il insiste sur les points suivants :

Pour le fonctionnement :

a) en dépenses : outre les coûts de personnel, les dépenses principales pour 2007 se portent sur la communication qui doit être le point de départ du service du SPANC.

Il semble impératif de souscrire une ligne de trésorerie afin de pallier au retard de rentrées des subventions et de recettes. Une proposition a été faite par la Banque Populaire de Bourgogne. Le Bureau propose d'accepter cette offre, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie avec un plafond de 50 000 €, à un taux variable Euribor 3 mois + 0,15 point, soit à ce jour 3,823 %.

Des charges financières sont prévues par rapport à la ligne de trésorerie.

b) en recettes : il est inscrit la subvention à l'Agence de l'eau.

Les recettes liées aux redevances sont estimées comme suit :

_ pour les visites : 4 visites par jour, avec une recette nette de 88 €. Sur 2007 le nombre de visites est estimé à 287 visites.

- pour les nouvelles installations : prévisions de 50 PC.

A noter que selon les retours des communes, la moyenne des dépôts des permis de construire sur 2005 et 9 mois de 2006 est de 69 permis, et le nombre d'installations d'ANC est estimé à 3 500.

Pour l'investissement :

a) en dépenses : achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement du service : véhicule, informatique... et inscription d'une provision pour remboursement de l'avance de trésorerie du Département.

b) En recettes : inscriptions des subventions du Département et de l'Agence de l'eau et de l'avance de trésorerie du Département.

Il précise que les demandes de subventions aux différents financeurs ont été envoyées et ont reçu des accusés de réception autorisant le SIVU à lancer les dépenses avant les notifications finales.

Il rappelle que la création du SIVU SPANC du CLUNISOIS donne droit à des subventions émanant du Département et de l'Agence de l'eau pour les participations aux frais de fonctionnement et d'investissement.

Les subventions du Département sont de 30 % concernant les investissements (plafonds d'assiette de 10 000 € H.T. pour un véhicule / de 5 000 € H.T. pour le logiciel / 6 000 € H.T. pour les autres dépenses).

Les subventions de l'Agence de l'eau sont de 50 % pour les investissements (plafond d'assiette de 24 000 € H.T.) et de 50 % des dépenses de fonctionnement, or dépenses administratives, (plafond de l'assiette de 56 000 €).

D'autre part, le Département propose une avance de 24 000 €, remboursable sous 3 ans, permettant ainsi d'avoir une avance de trésorerie pour les 2 premières années de fonctionnement. Une convention spécifique doit être signée pour cette avance.

M. MAYA demande si il y'a des interrogations sur cette proposition budgétaire 2007.

Plusieurs demandes interviennent concernant la ligne « remboursement de frais » en fonctionnement, sur laquelle est inscrit 5 000 €.

Il est précisé que cette ligne correspond aux différents remboursements qui seront nécessaires pour rembourser les différents frais de structure du fait du positionnement physique du SPANC du CLUNISOIS dans les locaux de la Mairie de CLUNY (location de bureau, photocopie, téléphonie,...).

Mme DELHOMME demande si pour les dossiers de demande de permis de construire incluant une nouvelle installation d'assainissement autonome déposés fin 2006 mais qui seront traités en 2007, une redevance sera demandée ?

M. MAYA répond que la redevance ne sera pas demandée, et qu'il faudra étudier cas par cas la situation pour voir si c'est le SIVU SPANC qui intervient « gratuitement » ou si le Conseil général peut exceptionnellement intervenir dans ces cas.

Les débats étant clos, le Conseil syndical adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2007.

- 4) Questions diverses :

a) adhésion de la commune de BUSSIERES :

Le Président informe que la commune de BUSSIERES souhaite adhérer au SIVU SPANC du CLUNISOIS ce qui conduirait à une modification du périmètre du SIVU. Il précise que la discontinuité territoriale n'est pas un problème réglementairement, concernant les SIVU. Pratiquement il suffit que chacune des communes membres actuellement, prenne une nouvelle délibération intégrant la commune de BUSSIERES au périmètre de la collectivité.

Le Président demande donc si le Conseil syndical est d'accord pour lancer cette procédure d'intégration de la commune de BUSSIERES.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte de lancer cette procédure.

b) intervention de M. LAVENIR, représentant des élus du Brionnais :

Monsieur LAVENIR remercie le Conseil syndical du SIVU SPANC du CLUNISOIS d'avoir invité cette délégation et précise que la séance à laquelle il vient d'assister sera très enrichissante pour leur réflexion actuelle de création d'une entité semblable sur la Brionnais. Il précise qu'il souhaite, tout comme M.MAYA, qu'à terme une collaboration active soit mise en place entre les deux collectivités.

Les débats étant clos, la séance est levée à 22h30.